



Réunion thématique sur

Les causes profondes de la migration irrégulière

« Vers une compréhension et des réponses communes »

Sous la présidence de la République française et la co-présidence de la République du Sénégal

23-24 octobre 2018
Paris, France



Projet financé par l'Union européenne

1



Dans le cadre du projet "Soutien au Dialogue Afrique-UE sur la Migration et la Mobilité (MMD)"

Projet mis en œuvre par l'ICMPD



Introduction

Les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés constituent un sujet prioritaire de la coopération intercontinentale entre l'Afrique et l'Europe. Compte tenu de l'importance de cette thématique migratoire, les partenaires du dialogue ont organisé une réunion consacrée aux causes profondes de la migration irrégulière dans la région du Processus de Rabat afin de saisir la complexité de la question et la diversité des dynamiques migratoires en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Nord et en Europe ainsi qu'entre ces différents espaces migratoires. En raison des multiples causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, ainsi que du mandat spécifique du Processus de Rabat, il a été décidé de limiter le champ de la réunion exclusivement aux causes profondes dites « structurelles » qui sont à l'origine de la migration irrégulière.

La réunion thématique a directement contribué aux objectifs stratégiques qui guident actuellement ce cadre de concertation. En 2015, les partenaires du Processus de Rabat ont explicitement reconnu l'importance d'aborder/de traiter la question des causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé lorsqu'ils ont adopté le Plan d'Action Conjoint de La Valette (JVAP). Cette volonté commune se reflète également dans la Déclaration Politique et le Plan d'Action de Marrakech du Processus de Rabat, qui mettent l'accent sur la recherche d'une compréhension commune de ces phénomènes dans la région du dialogue, notamment à travers deux actions spécifiques :

Action 4: *Analyser les causes profondes et formuler des recommandations pratiques (notamment grâce à la tenue de réunions thématiques sur le sujet) dans le but d'améliorer la prise en compte de ces questions dans l'élaboration des politiques.*

Action 5: *Promouvoir l'intégration plus systématique des questions liées aux causes profondes de la migration irrégulière et des personnes déplacées de force dans les stratégies et programmes nationaux de développement socio-économique et dans les programmes de coopération au développement tout en assurant la promotion de l'appropriation des cadres normatifs régionaux existants.*

Objectifs de la réunion thématique

Au cours de cette rencontre, les participants ont examiné de près ce sujet aux multiples facettes et ont travaillé ensemble pour parvenir à une compréhension et des réponses communes des causes profondes de la migration irrégulière dans la région du Processus de Rabat, afin de faciliter l'élaboration de politiques adaptées et capables de répondre aux facteurs structurels identifiés. Les principaux objectifs de cette réunion thématique étaient les suivants :

- Effectuer une analyse commune du concept de causes profondes sous toutes ses formes afin de dévoiler la complexité des causes profondes;
- Déconstruire et resituer le débat sur les causes profondes, en s'appuyant sur les nouvelles pistes de réflexion fournies par la réunion et l'étude approfondie sur les causes profondes de la migration irrégulière;
- Formuler des recommandations à l'attention de différentes parties prenantes, tels que les décideurs politiques ou les gestionnaires de projets et programmes portant sur les causes profondes;
- Renforcer le lien entre la recherche et l'élaboration des politiques basées sur des données

Pour ce faire, des recherches empiriques et des expériences concrètes ont été présentées et discutées lors de séances plénières et de séances de groupes de travail en prenant comme point de départ l'angle rural et l'angle urbain. Les groupes de travail ont permis aux partenaires du dialogue de formuler des recommandations spécifiques adressées aux décideurs politiques ainsi qu'aux responsables de projets en zones rurales et urbaines. La réunion a

abouti à des conclusions conjointes des coprésidents, la République française et la République du Sénégal. Cet événement de deux jours a été accueilli par la France dans la perspective de sa future présidence du Processus de Rabat. Elle succèdera à la Présidence du Burkina Faso en mai 2019.

Quelle définition de « causes profondes » ?

En premier lieu, il convient de souligner qu'il n'existe **aucune définition officielle**, reconnue internationalement, du concept de « causes profondes ». Le terme « causes profondes » est parfois utilisé comme synonyme d'autres notions, telles que « moteurs », « leviers » (*drivers*, en anglais) ou « déterminants » de la migration. Cependant, les approches plus récentes¹ distinguent entre moteurs, déterminants et causes profondes de la migration, tout en reconnaissent que ces définitions se chevauchent parfois. Pour Carling et Talleraas², les causes profondes se définissent comme les conditions des Etats, des communautés et des individus qui éveillent un désir de changement qui produit, par la suite, les « aspirations à migrer ». Les causes profondes sont donc considérées comme les conditions sociales et politiques qui incitent les personnes à migrer (surtout la pauvreté, la répression, les situations de conflit et la violence) alors que les « leviers de la migration » englobent les mécanismes qui produisent des « résultats » en termes de migrations (les réseaux sociaux et l'accès à l'information feraient, par exemple, partie de ces « leviers de migration » sans pour autant être considérés comme « causes profondes »).

Neven Mimica, le Commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement, a proposé une définition des **causes structurelles**, qui seraient **des circonstances négatives d'ordre politique, économique et social**, susceptibles d'être accentuées par des conditions environnementales³. Il a distingué ces causes dites structurelles de celles que l'on pourrait qualifier de « causes *conjecturelles* », comme les conflits armés, les guerres civiles et d'autres formes de violence. En ce qui concerne le Processus de Rabat, c'est sur les causes structurelles - notamment les facteurs sociaux et économiques, tels que le manque d'opportunités d'emploi ou d'accès à la formation professionnelle - que le dialogue a un levier d'action. Le cadre stratégique du dialogue (la Déclaration et le Plan d'Action de Marrakech 2018-2020) inclut, par exemple, des actions visant à réduire les coûts des transferts de fonds, à former les jeunes pour qu'ils disposent des compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail, à créer des emplois et à mettre en réseau les instituts de formation professionnelle en Europe et en Afrique.

La réunion thématique (et l'étude qui a été réalisée en amont) ont cependant encouragé les partenaires à aller plus loin dans leur analyse des « causes profondes » : concrètement, les « causes profondes » ne devraient plus être considérées comme étant basée uniquement sur les déterminants extérieurs. Ce postulat part d'un constat : au sein d'un groupe de personnes confrontées aux mêmes déterminants extérieurs, certaines vont partir, et d'autres non : il s'agit dès lors de se demander pourquoi. Pour ce faire, **il conviendra de penser les migrations « de l'intérieur »**, en se plaçant du point de vue des premiers acteurs de la migration (les candidats au départ, les personnes ayant déjà migré, leurs proches) car, dans la décision de migrer, le contexte et l'environnement n'ont pas plus d'influence que les dispositions propres à l'individu, et réciproquement. L'enjeu est de tendre désormais vers une compréhension fine, complexe et en phase avec la réalité des causes des migrations.

Documents produits par le Secrétariat, la coprésidence et l'IRD

Une série de documents ont été produits par le Secrétariat du Processus de Rabat, la coprésidence de la réunion thématique et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) en vue de soutenir et de guider la discussion mais également de s'assurer que les débats aboutissent à des recommandations pertinentes, représentant une vraie valeur ajoutée pour les partenaires du dialogue.

¹[Root causes and drivers of migration, Implications for humanitarian efforts and development cooperation Jørgen Carling, Cathrine Talleraas, Peace Research Institute Oslo](#)

² *Ibid.*

³ Définition donné lors d'une conférence le 2 février 2017 organisée par le Mouvement européen international sur les « Causes profondes des mouvements de population de masse »

▪ **Etude sur les causes profondes de la migration irrégulière**

En amont de la réunion, une étude sur les causes profondes de la migration irrégulière dans la région du Processus de Rabat a été effectuée par l'IRD sous la coordination du Secrétariat du Processus de Rabat. La réalisation de cette étude a été mandatée par la France et approuvée par le Comité de Pilotage du dialogue afin de disposer de données probantes et scientifiques destinées à orienter les discussions de la réunion thématique. Les résultats de l'étude, regroupés sous la forme de recommandations opérationnelles, ont pour vocation de servir de base au développement d'instruments politiques adaptés et ciblés visant à améliorer la gestion des migrations.

Cet outil novateur dans le cadre du Processus de Rabat vise à améliorer la connaissance des partenaires du dialogue sur les facteurs qui influencent le choix de migrer et les aspects qui déterminent les différents types de mouvements migratoires, en particulier dans la région du Processus de Rabat. Une comparaison future avec d'autres analyses régionales (par exemple, entre l'Afrique et les pays du Golfe Persique) pourrait venir enrichir la compréhension des facteurs de la migration). Comme évoqué ci-dessus, l'étude **adopte une approche centrée sur les personnes migrantes et invite à penser les migrations de l'intérieur**. Elle fournit de **nouvelles pistes de réflexion** en présentant une analyse approfondie des causes profondes structurelles, et la manière dont les mêmes causes structurelles peuvent avoir des conséquences variables sur la décision de migrer, ou non, en fonction des individus. Les résultats finaux de l'étude permettront de mieux comprendre l'interrelation, l'interdépendance et l'enchevêtrement des différentes causes profondes, étant donné que les motivations à émigrer proviennent d'un ensemble de facteurs qui n'interviennent pas de manière isolée.

▪ **Infographie: « Démêler les causes profondes des déplacements forcés dans le bassin du Lac Tchad »**

Compte tenu du champ d'étude spécifique de la réunion thématique, une infographie sur les causes profondes des déplacements forcés dans le bassin du lac Tchad a été développée par le Secrétariat du Processus de Rabat. Cet outil complémentaire vise **à améliorer la connaissance et à sensibiliser les partenaires du dialogue** vis-à-vis de l'ensemble des causes profondes (à la fois des facteurs structurels et conjoncturels) de la migration irrégulière et du déplacement forcé. Concrètement, l'infographie a pour objectif d'analyser les liens entre les causes profondes et les déclencheurs des déplacements forcés dans le bassin du lac Tchad. La crise du bassin du lac Tchad a été choisie comme objet principal, car c'est l'une des crises les plus méconnues en Afrique, affectant directement ou indirectement plusieurs pays partenaires du Processus de Rabat (le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad). Cet outil a été élaboré à partir d'une recherche documentaire approfondie et d'une série de consultations avec des experts thématiques.

Niveau de participation

La réunion thématique a réuni un total de 82 participants, dont 63 pays partenaires du Processus de Rabat et 19 observateurs issus d'organisations internationales, de la société civile et du monde académique.

- **Pays partenaires:** Algérie, Autriche, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, France, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Hongrie, Italie, Libye, Luxembourg, Malte, Maroc, Mauritanie, Niger, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République du Congo, République de Guinée, République Tchèque, Royaume-Uni, Sao Tomé-e-Principe, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie.
- **Organisations partenaires:** Union européenne (Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Service européen pour l'action extérieure).
- **Organisations internationales:** Centre international pour le développement des politiques migratoires – ICMPD, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO, Organisation Internationale pour les migrations – OIM.
- **Organes publics:** Agence Française de Développement – AFD, Expertise France.
- **Organismes de recherche:** Centre des Études Migratoires – CEM (Université de Ghana), Institut de recherche pour le développement – IRD.

- **Organisations de la société civile:** Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique – CGLU, Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations – FORIM, Grdr Migrations-Citoyenneté-Développement, Centre d'incubation des Jeunes Entrepreneurs (Mali Agri Business Incubation Hub – MAIH).

Cérémonie d'ouverture

Dans leurs discours d'ouverture, les coprésidents de la réunion ont souligné l'importance cruciale de la thématique des causes profondes de la migration irrégulière pour le Processus de Rabat, reconnue comme axe prioritaire du cadre stratégique actuel du dialogue. M. Pascal Teixeira (France), Ambassadeur chargé des migrations, a rappelé la **nécessité de progresser collectivement vers une compréhension commune de ce phénomène complexe** dans l'objectif d'identifier des solutions opérationnelles et des recommandations politiques. M. Cheikh Tidiane Thiam, Ambassadeur-conseiller technique au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, a salué le caractère unique et innovant de la présente rencontre, première de ce genre dans cet espace de dialogue au sein duquel les Etats africains et européens échangent de manière ouverte et dans un esprit de partenariat sur les questions migratoires. Les deux intervenants ont également fait mention de l'importance **de confronter le cadre politique et institutionnel à la recherche**. C'est pour cette raison qu'une étude approfondie sur les causes profondes de la migration irrégulière, mandatée par la France, a été menée par l'IRD en amont de cette rencontre, afin d'obtenir des données probantes et scientifiques permettant d'orienter les discussions de la réunion thématique. Les résultats de l'étude ont pour vocation de servir de base au développement d'instruments politiques adaptés et ciblés visant à améliorer la gestion des migrations.

Mme Jacqueline Zaba, Ambassadrice du Burkina Faso auprès du Royaume de Belgique, du Benelux et de l'UE, a ensuite pris la parole pour rappeler que la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière représente une grande priorité pour les deux continents nécessitant une approche complète et multilatérale. La représentante du Burkina Faso a saisi cette opportunité pour rappeler que cette thématique, et plus amplement le Processus de Rabat, s'inscrit dans le sens du Pacte mondial sur les migrations (PMM) qui sera adopté à Marrakech les 10 et 11 décembre 2018 et qui constitue une base pour améliorer la gouvernance et la compréhension internationale de la migration dans toutes ses dimensions.

Le représentant de l'UE, M. Nicolas Berlanga, Conseiller spécial pour la migration au sein du Service européen pour l'action extérieure, est intervenu pour souligner que la conférence thématique s'insère dans le cadre de la préparation de la réunion des fonctionnaires de haut niveau des 14 et 15 novembre 2018 à Addis-Abeba. Par la suite, il a souligné la complexité du sujet des causes profondes de la migration irrégulière et la nécessité de resituer le débat en prenant en compte d'autres éléments, tels que la place de la jeunesse, l'accès à l'information, et l'urbanisation et le rôle des villes dans la mise à disposition des services de base auprès des nouvelles populations. Il a également souligné le besoin de prendre en compte le phénomène migratoire dans l'élaboration des politiques intérieures et extérieures et dans la mise à disposition d'informations destinées à l'opinion publique sur les questions migratoires. Monsieur Berlanga a conclu en avançant que les causes profondes de la migration irrégulière ne diffèrent pas des causes profondes de la migration régulière, mettant l'accent sur le besoin d'analyser les réalités africaines (en effet, 85% de la migration est intra-africaine).

La cérémonie d'ouverture s'est terminée avec l'intervention du Secrétariat du Processus de Rabat, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'ICMPD. Monsieur Ralph Genetzke, Chef de mission à Bruxelles, a réitéré les objectifs de la réunion en ajoutant que l'étude menée par l'IRD visait à fournir de nouvelles pistes de réflexion afin de mieux saisir la complexité de cette thématique et resituer le débat autour des causes profondes.. M. Genetzke a également fait mention de l'importance de contribuer à l'élaboration d'un discours plus équilibré sur la migration, défini comme l'un des objectifs spécifiques de la réunion et de l'étude. Le Plan d'Action de Marrakech évoque comme priorité transversale la promotion d'une communication équilibrée sur la migration et les diasporas, basée sur des données factuelles et mettant en évidence leur contribution positive pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination.

L'étude sur les causes profondes: méthodologie et résultats préliminaires

La présentation de l'étude sur les causes profondes, financée et coordonnée par le Secrétariat du Processus de Rabat, a été divisée en deux parties: tout d'abord, le chercheur a présenté la méthodologie retenue, puis les résultats préliminaires (l'analyse des données étant toujours en cours). L'étude est composée d'une méta-étude (revue documentaire « l'Etat de l'Art ») et d'enquêtes de terrain.

Pour les enquêtes, une approche qualitative a été utilisée, combinant des entretiens individuels et des groupes de discussion (focus groups). Deux pays ont été ciblés: d'abord le Sénégal, notamment la région de Dakar (ce choix permet d'analyser les migrations intra-africaines car il s'agit d'une région de départ des migrants vers l'UE, mais aussi d'une zone de transit et d'un bassin de migration intra-africaine). Ensuite l'Italie, comme l'un des principaux pays d'arrivée des migrants ouest-africains en Europe. L'objectif a été de s'entretenir avec les immigrés arrivés récemment, à même de porter un regard rétrospectif et plus distant sur les causes de leur départ et les changements/bifurcations effectués pendant le parcours migratoire. Pour saisir toute la complexité de ces dynamiques, des enquêtes ont été menées dans deux villes, Naples, au sud, et Milan, au nord.

En termes de **résultats préliminaires**, les points suivants ressortent :

- **L'absence de différence fondamentale entre les causes structurelles de l'émigration irrégulière et les causes structurelles de l'émigration régulière.** Il y a, au départ, un projet migratoire et une décision de partir, et c'est uniquement dans la mise en œuvre du parcours migratoire que l'émigration peut devenir – éventuellement – irrégulière.
- **L'émigration constitue une alternative à l'immobilité sociale, largement attribuée à la dévaluation des diplômes et à un déclassement sur le marché du travail.** Dès lors, elle est envisagée comme une réponse aux « frustrations relatives » (écart entre les attentes et les ressources/tensions entre les aspirations et leurs possibilités de satisfaction) et à l'individualisation de l'inégalité des chances, dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la gouvernance politique.
- **La recomposition des rapports dits de parenté entre les individus élargit le spectre de l'émigration.** Par cette remise en cause de la structure profonde de la parenté dans la société d'origine, la famille, la fratrie et l'entourage sont placés au cœur du processus d'émigration. C'est le devenir de l'organisation de la vie sociale des individus qui se trouve fragilisé.

Présentations thématiques et recommandations des groupes de travail

Équilibrer le discours narratif sur les causes profondes de la migration irrégulière

Les médias jouent un double rôle dans la perception de la question migratoire. D'une part, ils influencent l'opinion publique du pays d'accueil et, d'autre part, ils jouent un rôle dans la prise de décision des migrants de quitter leur pays d'origine. Ils ont également un impact sur les discours des décideurs et des acteurs politiques, et influencent le processus d'élaboration des politiques migratoires. Il s'avère donc nécessaire d'assurer une communication équilibrée sur les causes profondes de la migration irrégulière, **en promouvant une approche fondée sur des données factuelles**. Cette approche permettra de mieux appréhender les motivations, dynamiques et causes à l'origine des mouvements migratoires, afin de prendre des décisions et d'élaborer des politiques migratoires adaptées et pertinentes.

Des recommandations spécifiques ont été formulées pour faciliter une information équilibrée autour du concept de causes profondes de la migration irrégulière. Monsieur Soeren Bauer, chargé de communication à l'ICMPD, a présenté les principaux défis liés à la couverture médiatique des questions migratoires. Ces défis ont fait l'objet

[d'une étude conduite dans 17 pays de l'UE et du sud de la Méditerranée](#), dans laquelle des journalistes ont examiné la qualité de la couverture médiatique en matière de migration en 2015-2016. Cette étude confirme que les récits des médias continuent de façonner l'opinion publique et constate que les journalistes sont souvent mal informés sur le contexte et la complexité du phénomène migratoire. Elle confirme également que les médias en ligne, notamment les médias sociaux, ont souvent une couverture médiatique partielle, très peu fondée sur des faits probants. Cette couverture partielle en jouant sur/manipulant les émotions, contribue à la propagation de fausses informations. L'étude fournit une série de recommandations détaillées appelant à la formation, à un meilleur financement de l'action des médias et à d'autres activités visant à soutenir et à encourager un journalisme plus équilibré et plus factuel sur l'immigration, l'émigration, l'intégration, l'asile et les autres défis liés aux migrations.

Compte tenu de l'importance d'assurer une communication équilibrée sur la migration basée sur des données factuelles solides et des informations fiables, **les participants ont formulé les recommandations ci-dessous:**

**RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 1:
COMMUNICATION AUTOUR DES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRREGULIERE**

1. Élaborer des messages cohérents et se coordonner pour communiquer sur les initiatives et politiques migratoires dans le but de renforcer la crédibilité des messages ;
2. Utiliser une terminologie neutre et professionnelle ;
3. Chercher à équilibrer le pouvoir des images sur les opinions publiques par des données factuelles et des analyses ;
4. Assortir l'information de contextualisation et d'explications se basant sur des données probantes afin de mieux lutter contre la désinformation ;
5. Établir un dialogue constructif entre les autorités et les médias sur la migration ;
6. Identifier les publics cibles et adapter les messages en conséquence ;
7. Dialoguer avec différents types d'influenceurs (différentes personnes capables de transmettre le message avec force) ;
8. Considérer l'éducation (rôle des enseignants, etc.) en tant qu'élément clé de la stratégie de communication en matière de migration ;
9. Comprendre le rôle des réseaux de médias sociaux et des outils de communication modernes pour influencer / façonner les opinions (en particulier les jeunes).

Aborder les causes profondes de la migration rurale

M. Rodrigo de Lapuerta, Directeur du Bureau de Liaison de la FAO auprès de l'UE et la Belgique, a fait un exposé sur [la situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture \(SOFA\) en 2018](#). Cette thématique fait l'objet d'une publication annuelle de la FAO, qui fournit une analyse approfondie sur les flux migratoires internes et internationaux et leurs liens avec le développement économique, l'évolution démographique et les pressions exercées sur les ressources naturelles. L'accent est mis sur la question des facteurs de la migration, et plus concrètement sur les incidences des migrations rurales, en montrant que les priorités des politiques et programmes de migration rurale dépendent du contexte national, qui est en constante évolution. Le rapport avance qu'il est essentiel d'assurer la cohérence entre les politiques migratoires et les politiques agricoles et de développement rural pour garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Une présentation schématique des flux migratoires provenant du rapport a permis de visualiser les nombreuses formes que la migration peut prendre: rurale-rurale, rurale-urbaine, urbaine-rurale et urbaine-urbaine. M. de Lapuerta a expliqué que la migration a des impacts mixtes sur les zones rurales, en soulignant que les effets de la migration sur les communautés rurales varient notamment en fonction du type de migration (courte et longue durées, interne, internationale, saisonnière, circulaire, retour). D'après les statistiques recueillies dans le rapport, les zones rurales accueillent un grand nombre de populations déplacées lors de crises prolongées (80 % des réfugiés en

Afrique subsaharienne vivent dans des zones rurales). M. de Lapuerta a donc souligné le rôle crucial que les migrants peuvent jouer dans le soutien de l'agriculture et le développement des zones rurales. Une bonne gestion des flux de personnes déplacées peut avoir des effets positifs sur les économies locales en comblant les pénuries de main-d'œuvre, en favorisant la diffusion des connaissances et en stimulant la demande de biens et services locaux.

Pour conclure sa présentation, M. de Lapuerta a recommandé diverses mesures en matière de politique et d'investissement pour aborder les causes profondes de la migration rurale. D'une part, il a recommandé de minimiser les facteurs défavorables de la migration grâce aux investissements dans la création d'emplois, le développement territorial et les systèmes alimentaires durables. Ceci peut être obtenu à travers la création d'opportunités de travail décent en renforçant les chaînes de valeur agricoles et le développement de l'agrobusiness ; en augmentant la résilience des moyens de subsistance agricoles faces aux crises; en favorisant les liens ruraux-urbains et en promouvant le développement des centres urbains régionaux. D'autre part, il a mentionné l'importance de maximiser les opportunités de la migration pour stimuler le développement rural à travers l'exploitation du potentiel des transferts de fonds et des investissements de la diaspora pour l'agriculture et les activités non agricoles dans les zones rurales d'origine; la promotion des retours en tant que ressource pour l'agriculture et le développement rural ; et la facilitation de la migration circulaire et saisonnière.

Par la suite, M. Mohamed Lamine, Responsable de la Plateforme pour l'Entreprenariat des jeunes en Agrobusiness au Mali, a fait une présentation sur l'emploi des jeunes dans le secteur agricole, en se focalisant sur l'importance de redynamiser le secteur agricole pour limiter le phénomène de la migration rurale. Le pôle d'incubation d'agrobusiness, appelé « *Tètéliso* », a pour objectif de promouvoir l'entreprenariat dans les zones rurales en se basant sur les opportunités qu'offre l'agrobusiness comme la commercialisation des semences, la transformation des produits agricoles et les technologies. Compte tenu du fait que l'agriculture⁴ malienne occupe 80 % de la population, ce centre d'incubation mène des activités dans l'objectif de sensibiliser sur les opportunités dans le secteur agricole et travaille sur les problématiques liées à la question de l'emploi des jeunes (exode rural, migration, terrorisme, etc.).

M. Lamine a ensuite cité des exemples à travers lesquels le centre vise à redynamiser le secteur agricole, tels que la mise en place des modules de formation appropriés pour le renforcement des capacités des acteurs du développement rural, ou l'introduction des techniques⁵ culturelles améliorées et répondant aux besoins des utilisateurs. De plus, cet incubateur organise des journées d'interaction entre producteurs, vulgarisateurs et chercheurs. Pour conclure, M. Lamine a souligné l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'agriculture. Elles sont considérées comme un intrant efficace pour accélérer la transformation de ce secteur et accroître le nombre d'opportunités d'affaires dans les pays en développement.

Dans la séance des groupes de travail, les participants se sont réunis dans l'objectif de formuler des recommandations spécifiques pour les décisionnaires et les gestionnaires de projets dans les zones rurales. Une brève présentation de contexte sur le Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) de l'UE pour l'Afrique a été faite par Mme Cristina de Lorenzo, responsable de programme au sein du FFU. Elle a tout d'abord rappelé les objectifs du FFU, à savoir soutenir la stabilité et contribuer à remédier aux causes profondes de la déstabilisation, des déplacements forcés et de la migration irrégulière. Ensuite, Mme de Lorenzo a retracé les priorités du Fonds et donné un aperçu des différentes fenêtres⁶ et ressources financières⁷. Elle a mentionné le nouveau cadre énoncé dans le discours de

⁴ Le secteur agricole jouit d'une très haute appréciation des autorités maliennes, qui ambitionnent de bâtir une économie forte basée sur une agriculture productive et compétitive.

⁵ Mise en place d'équipements améliorés pour le semis et l'épandage d'engrais à micro-dose ; amélioration et domestication des fruitiers locaux ; création des variétés de maïs plus performantes ; et des races animales améliorées et adaptées aux conditions socio-économiques.

⁶ Fenêtres A, B et C couvrent 26 pays mais d'autres pays peuvent aussi bénéficier des projets dans le cadre des projets régionaux. 165 programmes ont été approuvés dans l'ensemble des trois fenêtres.

l'Etat de l'Union, la priorité de l'alliance stratégique Afrique-UE pour l'investissement et l'emploi durable, avec un objectif concret de créer 10 millions d'emplois sur une durée de 5 ans. Mme de Lorenzo a cité des exemples de projets porteurs en cours, tels que PECOBAT⁸ en Mauritanie et YEP⁹ en Gambie. Elle a également fait mention du projet régional ARCHIPELAGO¹⁰.

Compte tenu de l'importance de redynamiser le secteur agricole afin de limiter l'exode rural, les participants ont affirmé l'importance de mener une action concertée en impliquant tous les acteurs du territoire, y compris la société civile, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat. Plus spécifiquement, **les participants ont avancé les recommandations suivantes:**

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 2: DECISIONNAIRES ET GESTIONNAIRES DE PROJETS POUR LES ZONES RURALES

1. Impliquer davantage les autorités locales et les chefs de groupes sociaux en milieu rural (chefs religieux, traditionnels et coutumiers) dans la prise de décision sur les politiques locales, tout en associant les partenaires techniques et financiers et les instituts de recherche ;
2. Favoriser les processus de décentralisation avec la collaboration des services techniques de l'Etat;
3. Investir dans la création d'emplois, le développement territorial et les systèmes alimentaires durables en : i) créant des opportunités de travail décent et durables grâce au renforcement des chaînes de valeur agricoles (avec l'aide notamment de la recherche) et du développement de l'agrobusiness; ii) augmentant la résilience des moyens de subsistance agricoles face aux menaces et aux crises; iii) instaurant un dialogue avec le secteur marchand et l'ensemble des acteurs pertinents dont les coopératives, associations de jeunes, habitants des zones rurales, etc. ;
4. Stimuler le développement rural en: i) exploitant le potentiel des transferts de fonds et des investissements de la diaspora pour l'agriculture et les activités non agricoles dans les zones rurales d'origine ; ii) promouvant les retours (aux niveaux national et international) en tant que ressource pour l'agriculture et le développement rural et en maximisant le potentiel des migrants réinstallés en milieu rural; iii) facilitant la migration saisonnière; iv) en luttant contre la dégradation des terres ; v) favorisant l'accès aux services de base;
5. Sensibiliser et informer: i) sur les conditions de vie et les opportunités du milieu rural et du milieu urbain ; ii) sur les exemples de réussite en milieu rural en s'appuyant sur de jeunes agriculteurs « ambassadeurs » comme vecteurs de promotion.

Migrations et planification urbaine

L'urbanisation est de plus en plus reconnue comme l'un des enjeux déterminants du XXI^e siècle. Selon les statistiques recueillies par la Division de la population des Nations Unies, plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes et ce chiffre devrait atteindre 66 % d'ici à 2050. La transition urbaine de l'Afrique progresse rapidement, le taux¹¹ de croissance relatif cumulé de ses villes étant maintenant parmi les plus élevés du monde. La migration rurale contribue de manière significative à la croissance urbaine et au processus d'urbanisation. Cette urbanisation croissante de la migration nécessite qu'une attention particulière soit accordée aux villes comme parties prenantes dans la mise en œuvre et le développement des politiques migratoires. Les

⁷ Ressources de 4.09 milliards d'euros (3.7 milliards du Fonds européen de développement et budget de l'UE ; 442 million des Etats Membres et d'autres bailleurs). Epuisement des fonds en 2019. Clôture prévue en 2020.

⁸ Projet mis en œuvre par l'OIM à hauteur de 3.2 millions. Il vise à améliorer l'employabilité des jeunes et le renforcement des capacités de PME par le développement du sous-secteur du BTP en matériaux locaux ; la mise en place de formations professionnalisantes et innovantes, des chantiers écoles de construction. Résultat attendu: 450 personnes formées, 315 emplois créés, 5 écoles construites.

⁹ Projet mis en œuvre par le Centre du commerce international à hauteur de 11 millions. Il se focalise sur l'employabilité des jeunes, l'accès à l'entrepreneuriat et aux micro-crédits et la promotion du dialogue avec le secteur privé et la définition de feuilles de route sous-sectorielles.

¹⁰ Projet régional regroupant 12 pays, mis en œuvre par SEQUA, Eurochambres et CPCCAF à hauteur de 15m d'Euros. Il s'agit d'un programme de type jumelage entre chambres de commerce UE et Afrique/Sahel. Mise en place des cursus de formations duales pour les jeunes qui répondent aux besoins du secteur privé. Résultat attendu : formation de 6 000 personnes et leur insertion sur le marché de travail.

¹¹ La part mondiale des citadins africains devrait passer de 11,3 % en 2010 à 20,2 % en 2050. Près des 2/3 de la croissance démographique se produira dans les zones urbaines ([ONU-Habitat, 2014](#))

viles accueillent un nombre croissant de migrants, qui ont besoin d'avoir accès à l'emploi et aux services de base. Malgré les défis que cela pose, les villes en croissance représentent une source d'opportunités pour les migrants, leur offrant l'accès aux moyens de subsistance et la possibilité de s'engager dans des projets d'entrepreneuriat.

Dans ce contexte, le Professeur Joseph Teye, Directeur du Centre d'Etudes des Migrations (CMS) à l'Université du Ghana, a fait un exposé sur les facteurs principaux de migration et d'urbanisation en Afrique. Il a débuté sa présentation en rappelant que l'Afrique avait les taux d'émigration intercontinentale les plus bas de toutes les régions du monde, avec environ 53 % des migrants¹² africains qui restent dans la région. En 2017, les principaux pays¹³ d'accueil des migrants internationaux intra-africains étaient l'Afrique du Sud (2,2 millions) et la Côte d'Ivoire (2,1 millions).

Le Professeur Teye a confirmé par la suite que l'exode rural reste une tendance dominante en Afrique. Il a partagé avec les participants un aperçu des tendances à l'urbanisation dans divers pays africains¹⁴, qui prévoit un taux d'urbanisation pour 2050 très élevé pour certains pays tels que le Gabon (91 %), la Libye (95.7 %) et l'Algérie (82.1 %). Selon le Professeur Teye, une bonne partie de l'urbanisation en Afrique s'explique par le taux d'accroissement naturel des villes (en raison d'une fécondité élevée) et le reclassement (l'expansion des limites urbaines), ce qui donne lieu à l'établissement de zones urbaines contiguës plus vastes, ou par l'ajout de nouvelles zones urbaines distinctes. Cependant, la migration à long terme vers les zones urbaines représente une part importante de la croissance urbaine. De plus, la majeure partie de la croissance urbaine prévue concernera les villes intermédiaires et petites plutôt que les mégalo-poles¹⁵ comme Lagos et Le Caire. D'après UN-Habitat, la grande majorité des nouveaux citoyens devrait s'installer dans les villes intermédiaires et petites, ce qui nécessitera un renforcement des moyens devant être déployés pour la gestion urbaine.

L'urbanisation récente en Afrique, selon le Professeur Teye, a provoqué une croissance urbaine rapide et imprévue, qui s'est traduite par des logements, des services d'eau et d'assainissement, de transport et de soins de santé inadéquats. Il a ensuite cité des exemples concrets des effets de l'urbanisation sur le logement et l'assainissement en Afrique (maisons surpeuplées et avec un approvisionnement en électricité limité, faible accès à l'eau potable, conditions de vie précaires pour les habitants qui risquent d'être expulsés de force par les autorités municipales, etc.) et les effets positifs (accès facilité aux hôpitaux et à l'information sur les pratiques modernes en matière de santé), mais aussi négatifs (un environnement et un logement non adaptés qui peuvent nuire à la santé; contamination des sources d'eau conduisant à la contraction des maladies) de la migration rurale-urbaine sur la santé. Par ailleurs l'urbanisation a des effets économiques et sociaux négatifs tels que le chômage, le crime et les « vices sociaux » (abus de drogues par ex.) et un manque de soutien social pour les enfants à l'école et à la maison. Il convient de souligner qu'il existe des effets économiques positifs de la migration vers les zones urbaines, comme la création de petites entreprises, principalement dans le secteur informel. Les possibilités économiques dans les bidonvilles sont inégales mais les revenus sont souvent plus élevés que dans les zones d'origine.

¹² Près de 79% des migrants en Afrique sont originaires de la région - https://www.rabat-process.org/images/TM-root-causes/Migration-and-Urbanisation-in-Africa_Uni-of-Ghana.pdf

¹³ L'Ouganda, l'Éthiopie, le Nigéria et le Kenya (plus d'un million chacun, par ordre décroissant) étaient également les principaux pays d'accueil des migrants internationaux intra-africains.

¹⁴ D'autres pays de la région du Processus de Rabat incluent le Cap Vert, le Congo, la Tunisie, Sao Tomé e Príncipe, la Mauritanie, le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun et le Nigeria - https://www.rabat-process.org/images/TM-root-causes/Migration-and-Urbanisation-in-Africa_Uni-of-Ghana.pdf

¹⁵ Les grandes villes comprennent : Lagos, Nigeria (21 millions) ; Le Caire, Egypte (20,4 millions) ; Kinshasa, R.D. Congo (13,3 millions) ; Luanda, Angola - 6,5 millions ; Nairobi, Kenya - 6,5 millions ; Abidjan, Côte d'Ivoire, 4.8 millions ; Alexandrie, Égypte - 4,7 millions ; Johannesburg, Afrique du Sud (4,4 millions) ; Dar es Salam, Tanzanie (4,4 millions) ; Casablanca, Maroc - 4,3 millions et Accra, Ghana - 4,1 millions - https://www.rabat-process.org/images/TM-root-causes/Migration-and-Urbanisation-in-Africa_Uni-of-Ghana.pdf

Le Professeur Teye a conclu que les prescriptions politiques actuelles, qui tendent à ralentir le taux de croissance urbaine en décourageant les gens de s'installer dans les zones urbaines et en mettant en œuvre des politiques de nettoyage des bidonvilles, sont vouées à l'échec, à moins que les facteurs sous-jacents de l'exode rural ne soient pris en compte. Les autorités urbaines doivent tenir compte des intérêts de toutes les catégories des migrants lors de la planification urbaine et dans l'élaboration des politiques urbaines dans l'objectif de rendre les villes plus inclusives. M. Lionel Nzamba Nzamba, responsable du programme de migration au sein de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU), est ensuite intervenu pour faire une présentation sur la mise en œuvre de politiques urbaines durables favorisant l'intégration des migrants. M. Nzamba a souligné que la récente implication au niveau global des collectivités territoriales dans les discussions sur la gouvernance des migrations était le résultat d'un long plaidoyer visant à mettre en lumière la migration des personnes d'une ville à une autre.

M. Nzamba a expliqué par la suite que l'intérêt de mener une discussion sur le thème des villes et des migrations ne porte pas sur le fait de se focaliser sur les aspects liés à la légalité des flux migratoires, mais plutôt de réfléchir aux avantages du triptyque villes-migrations- développement. Il a avancé que l'inclusion des migrants dans la ville est aujourd'hui posée comme le défi principal à relever du fait des contraintes d'urgence (humanitaire et sécuritaire) qui demandent aux autorités publiques des réponses efficaces dans des délais relativement courts. Il a expliqué que la formulation d'une politique urbaine doit d'abord se saisir pleinement de la problématique de l'accueil, qui nécessite de pouvoir faire face à l'arrivée « massive » de migrants sans briser la cohésion et l'harmonie sociale, politique et territoriale. Dans les collectivités territoriales, qui éprouvent déjà des difficultés à intégrer les ressortissants nationaux et des populations issues des quartiers sous-intégrés, mettre en œuvre une politique urbaine favorisant l'intégration des migrants pourrait produire l'effet contraire de celui prévu par cette politique. Une politique urbaine, bien que ciblée, peut créer une stigmatisation et favoriser des tensions sociales.

Selon la vision du CLGU, les villes doivent être conçues pour que leurs habitants y vivent en ayant accès à tous les services de base (formation, logement, emploi, soins, éducation et moyens de communication), y compris les migrants. Cependant, M. Nzamba a souligné la difficulté de construire des villes durables ou de concevoir des politiques urbaines durables lorsque des politiques destinées à endiguer la migration sont mises en place. Dans ce contexte, M. Nzamba a fait mention des coalitions et du réseautage entre villes, qui permettent la coopération décentralisée. Ce cadre d'échange permet avant tout la circulation d'informations et l'échange de bonnes pratiques (telles que la promotion des activités scientifiques et culturelles des migrants dans les villes ; la participation à l'élan de solidarité ; l'ouverture du dialogue avec les associations de migrants) en ce qui concerne les politiques d'accueil et d'intégration des migrants.

Pour conclure, M. Nzamba a rappelé que les autorités locales africaines avaient adopté, à Johannesburg en novembre 2015, la Charte des Collectivités Locales Africaines sur les Migrants (CCLAM) dont l'ambition était de contribuer à l'évolution des pratiques en matière de protection et de promotion des droits des migrants à partir des collectivités territoriales. Concrètement, la CCLAM vient doter les collectivités locales d'un instrument pour les fédérer et pour confirmer l'engagement des autorités locales autour de la protection des droits et de la dignité des migrants. Elle recommande le réaménagement des politiques migratoires, en décriminalisant les migrants internationaux et en présentant les aspects positifs de leur présence dans les villes d'accueil ; l'intégration des migrants dans les secteurs économiques formels et informels des villes hôtes ; le dialogue avec les associations de personnes migrantes et le soutien à la formation de leur association pour faciliter les échanges entre les collectivités locales et les communautés de migrants.

Dans la séance des groupes de travail, les participants sont parvenus à **des recommandations spécifiques pour les décisionnaires et les gestionnaires de projets pour les zones urbaines**, mettant l'accent sur le besoin de prendre en compte les migrants dans l'élaboration des politiques urbaines :

**RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL 3:
DECISIONNAIRES ET GESTIONNAIRES DE PROJETS POUR LES ZONES URBAINES**

1. Tenir compte des questions migratoires et des différentes catégories de migrants dans la planification urbaine des grandes villes, mais aussi des villes intermédiaires et des petites villes ;
2. Favoriser les liens ruraux-urbains par le réseautage de villes (par ex. intercommunalité) et prendre en compte l'agglomération et le péri-urbain pour faciliter, notamment, la transition des zones rurales vers l'urbain ;
3. Concevoir la planification urbaine dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire avec les autorités nationales et locales, mais aussi travailler avec l'ensemble des acteurs de la zone élargie péri-urbaine, y compris les autorités traditionnelles qui peuvent notamment jouer un rôle dans la gestion des terres. Aller au-delà de la définition formelle de la ville ;
4. Renforcer l'articulation et la cohérence des politiques de décentralisation et de déconcentration et des politiques sectorielles ;
5. Promouvoir le développement des centres urbains régionaux de manière durable, inclusive et non discriminante (approche fondée sur les droits d'accès aux services de base etc.), en associant notamment les organisations de la société civile (associations de migrants, etc.) et en faisant la promotion des activités scientifiques et culturelles des migrants en ville ;
6. Reconnaître la contribution positive des migrants, dans les secteurs économiques formels et informels, en tant qu'accélérateurs d'une urbanisation et d'un développement durables des villes ;
7. Accompagner les collectivités territoriales dans la prise en compte des besoins des migrants et porter une attention particulière aux quartiers dans lesquels ils résident ;
8. Mieux maîtriser le registre de population pour mieux connaître les profils socio-économiques des migrants et leurs besoins (importance de l'accès aux données et à l'information, conformément à la législation en vigueur) ;
9. Continuer à renforcer et à fiabiliser les registres d'état-civil pour favoriser la gestion de la mobilité, notamment des mouvements pendulaires journaliers ;
10. Accompagner (avec des services de conseil, par ex.) la première étape d'installation du migrant et construire une relation de confiance avec une approche participative.

Résultats de la réunion

Selon les formulaires d'évaluation remplis par les participants de la réunion, la qualité et l'utilité des présentations et interventions ont été jugées bonnes, et la réunion a répondu aux attentes de la plupart des participants. En ce qui concerne l'apprentissage et la possibilité de contribuer à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, 100 % des répondants comptaient diffuser les informations qui leur ont été transmises dans le cadre de la réunion, avec les collègues de leurs administrations respectives et, à travers leurs réseaux existants. Certains participants ont même suggéré de partager les informations avec les universités et les médias. En ce qui concerne les points à améliorer dans le futur, plusieurs recommandations ont été émises, dont la nécessité de faire participer les collectivités locales et de faire venir davantage d'experts venant des divers pays partenaires du dialogue.

Le principal résultat de la réunion a été l'élaboration de [36 recommandations techniques](#) à l'intention des partenaires, réparties dans les catégories suivantes: comprendre la complexité de la dynamique migratoire ; optimiser le capital humain ; lutter contre l'exclusion sociale ; redynamiser le secteur agricole ; créer des politiques urbaines durables ; contribuer à un discours équilibré sur les causes profondes et la migration. Ces recommandations comprenaient la reconnaissance par les partenaires du dialogue du rôle des villes, des effets positifs de l'urbanisation et de l'importance de s'engager avec les autorités locales sur les questions liées à l'urbanisation et aux migrations.

Prochaines étapes

- Les résultats préliminaires de l'étude sur les causes profondes ont été transmis et ont alimenté et stimulé les discussions et les débats de la réunion. Les résultats finaux seront transmis aux partenaires du dialogue fin janvier 2019, et les recommandations qui y seront formulées feront l'objet d'une publication spécifique.
- Cette étude représente un pas important pour le dialogue, car c'est la première fois que des données primaires ont été générées spécifiquement pour, et à la demande, des partenaires. Cette démarche s'inscrit dans la priorité transversale du Plan d'Action de Marrakech qui prévoit d'accorder « *une attention spéciale à la collecte, à l'analyse et au partage des données désagrégées* » et jette les bases du travail futur du Processus de Rabat pour collecter et utiliser des données qui serviront à l'élaboration de politiques migratoires.
- Par ailleurs, il conviendrait d'explorer, dans le cadre du dialogue, le rôle des collectivités locales et des villes, car l'urbanisation croissante de la migration sollicite une attention particulière des villes, en tant qu'acteurs de la migration. Il est nécessaire que les villes et les gouvernements nationaux abordent ensemble les défis liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques migratoires, d'où l'importance d'adopter « *une approche inclusive et pluripartite* » (telle que recommandée dans le Plan d'Action de Marrakech). Il est donc proposé, tout en maintenant le Processus de Rabat en tant que dialogue entre les autorités nationales, d'ouvrir progressivement le dialogue aux autorités locales et aux représentants des villes. Cela permettra également aux partenaires du dialogue de mieux aligner leurs politiques migratoires nationales sur les réalités « du terrain ».